



## Victime vol à la roulotte

Par **julie04180**, le **02/06/2014** à **09:34**

Bonjour,

J'ai été victime d'un vol à la roulotte dans la nuit du 27/04/2014. Sur le parking d'une boîte de nuit le vol c'est passé entre 00h30 et 02h00. Les voleurs ont cassé les vitres côté passager de 3 voitures dont la mienne, il m'ont dérobé : mon sac à main avec tout mes papiers d'identité (carte vitale, permis, carte d'identité, carte électorale..) mes moyens de paiements (chéquiers, carte bleu, espèces) ainsi que mon smartphone, la carte grise de ma voiture, des lunettes de soleil de marque, et mon ordinateur portable qui se situent dans le coffre et j'en passe !!! (inutile de préciser que l'assurance ne me rembourse rien à part le bris de glace) Depuis j'ai énormément de problème et je ne sais plus comment faire. L'histoire est un peu compliquée je vous l'explique en ordre :

Premièrement, j'ai fait opposition à 2h00 du matin la nuit même du vol, de mon chéquier au près de la banque de France et de ma carte bleu. La gendarmerie du secteur est venue inspecter le lieu du vol et à constater l'infraction par la vitre.

Le lendemain dimanche 27/04/2014 - 9H00 je suis allé porter plainte à la gendarmerie qui à elle aussi constater l'infraction et l'a photographié. J'ai fait grâce à mon numéro IMEI bloquer mon smartphone et mon ordinateur portable.

[s] Mon premier problème concerne ma banque :[/s] La nuit du vol j'avais donc fait opposition à mon chéquier (30 chèques) auprès du service d'urgence de la banque, je devais dès le mardi (jour d'ouverture) appeler ma banque pour confirmer l'opposition ce que j'ai fait, cependant un stagiaire à pris ma demande et à visiblement mal fait les choses (ce que m'a expliqué ma conseillère plus tard) le premier chèque volé à été retiré de mon compte d'un montant de 104,70€, j'ai donc vidé intégralement mon compte pour ne pas qu'on ne m'en "vole" plus, j'ai donc eu différents frais (agio ..) puisque compte à découvert. M'a conseillère à ensuite pris les choses en mains et les 29 autres chèques volés qui ont été retirés de mon

compte m'ont été remboursés et ont été impayés, seulement depuis je n'est toujours pas été remboursé de ce chèque de 104,70€ et de tous les frais que cela à engendré au total le montant est de 131,5€.

De plus, je suis étudiante et j'ai donc un contrat étudiant auprès de ma banque, contrat qui à changé depuis Janvier et qui inclus le remboursement des papiers en cas de vol, seulement ma conseillère ne m'avais pas fait signer ce nouveau contrat je n'est donc pas le droit au remboursement de mes papiers pour ENCORE une erreur de ma banque.

**Que doit je faire pour être remboursé ? Quel sont mes droits ?**

Deuxièmement, à 3 semaines de mes examens, ont m'à donc dérobé mes papiers d'identité, j'ai refait rapidement la demande pour la carte d'identité (25€) pour pouvoir passé mon examen puisqu'il demande une pièce d'identité avec photo, seulement je n'avais pas reçu ma carte le jour de mon premier examen j'ai failli ne pas pouvoir passer mes examens vous pouvez imaginé le stress que j'ai eu en plus !! Heureusement que le surveillant de l'examen m'à accepter la déclaration de vol comme justificatif. Ont m'a aussi dérober mon ordinateur où se trouvé la totalité de mon projet professionnel j'ai donc du tout refaire. De plus pendant plus d'un mois que la totalité du chéquier volé soit passé je n'est donc pas pu me servir de mon compte bancaire puisque toujours à découvert. Le stress que cela à engendrer à donc était énorme, mon médecin m'a prescrit un traitement pour calmer mon état. Sans compter les 28 magasins qui ont porté plainte contre moi pour chèque impayés.

**Pensé vous que je puisse demander des dédommagements? Au moins le montant volé de mes objets et le remboursement de mes papiers ?**

Les utilisateurs de mon chéquier (3 hommes ) ont étaient retrouvéé l'un d'entre eux était en période de sursis et est donc en détention aujourd'hui, les deux autres connus des services de polices sont en attente de jugement, seulement j'ai l'impression que l'affaire ne bouge plus et que je ne serait jamais dédommagé de tout ces inconvénients subit. Je ne connaît pas grand chose aux droits et procédures que je doit faire, pouvez vous m'éclairer ?

Merci d'avance.

Par **jibi7**, le **02/06/2014 à 10:16**

Bonjour,

si vos cambrioleurs ou receleurs ont été retrouvés, je ne comprends pas qu'un minimum de vos objets n'aient pu vous être restitués notamment ceux nécessaires a vos examens, vos pieces d'identité, notamment pour éviter des risques d'usurpation (carte vitale etc..)

Vous devriez sans doute vous porter partie civile (si possible avec les autres victimes) pour obtenir restitution et dédommagements outre les ennuis des comemrçants lésés.

Passez a la maison de la justice et du droit et demandez à vous faire assister pour obtenir d'être dans la procédure (la protection juridique de votre assurance véhicule pourrait aussi vous conseiller)

Par **julie04180**, le **02/06/2014 à 11:27**

très bien merci je vais me renseigner auprès de ces organismes